

MINISTERE DE L'INTERIEUR

PREFECTURE DE POLICE D'ANTANANARIVO

REF: N° 316/24-MININTER IPREF-POLING.

A l'attention de l'honoroble Iadjah ANDRIAMIHAJA

Andriatsimiandriambony

Emissaire de l'Etat du SCNRFP (Southern Cherokee Nation and Red

Fire People)

LE PREFET DE POLICE D'ANTANANARIVO,

Vu la Constitution :

Vu la loi nº 2014-021 du 12 septembre 2014 relative à la représentation de l'Etat;

 Vu la loi nº 2015-011 du 01^{er} avril 2015 portant statut particulier d'Antananarivo, Capitale de la République de Madagascar;

 Vu le Conseil des Ministres du 13 février 2024 portant la nomination du Préfet de Police d'Antananarivo;

Je soussigné, Préfet de Police d'Antananarivo, agissant en tant que Représentant de l'Etat et délégataire du Ministre de l'Intérieur, conformément à la loi n° 2015-011 du 1^{er} avril 2015, notamment en son article 35,

Autorise temporairement l'ouverture du bureau de mission commercial extraterritoriale (ETMO) de l'Etat de SCNRFP, représenté par son émissaire l'honorable Iadjah ANDRIAMIHAJA Andriatsimiandriambony, suivant sa lettre de nomination visée par nos soins en date du 14 novembre 2024, en attendant la signature du protocole d'accord entre le Gouvernement de Madagascar et l'Etat de SCNRFP.

Cette autorisation temporaire est faite pour permettre à la mission de débuter ses activités sur le territoire de la République de Madagascar, notamment :

- La représentation de l'Etat de SCNRFP à Madagascar,
- La mise en place des procédures administratives en vue d'un accord diplomatique entre le Gouvernement de Madagascar et l'Etat de SCNRFP,
- La mise en œuvre des actions d'aide humanitaire et des programmes de développement social et économique.

La réalisation de ces actions d'aide humanitaire et de développement économique et social démontrera la volonté de l'Etat de la SCNRFP d'établir des relations diplomatiques, commerciales et amicales avec le Gouvernement de Madagascar. Cette démarche ouvrira également la voie à la signature d'un protocole d'accord entre nos deux gouvernements.

Antananarivo, le 28 novembre 2024

D'ANTANANARIVO

Général de Brigade

RAVELONARIVO Angelo Christian

Administrateur Civil en Chaf de 63